

LIBERTÉ . . . COMME EN POLOGNE

Ce sous-titre est, croyons-nous, du *Pionnier*, qui le fait suivre d'un émouvant extrait d'un article récent, et excessivement remarquable, des *Cloches de Saint-Boniface* :

« Forget se trouve dans la Saskatchewan et fait partie du diocèse de Saint-Boniface. A Forget, les catholiques sont en presque absolue majorité. Sur une population scolaire de 90 enfants environ, 5 à 6 seulement sont protestants. Or, à Forget, les catholiques ont été obligés, comme partout où ils sont en majorité, d'ouvrir une école publique neutre qu'ils entretiennent avec leurs taxes.

« Les catholiques de Forget, voulant cependant faire donner à leurs enfants une instruction conforme à leurs croyances, selon ce que réclamait Léon XIII dans *Affari vos*, ont prié les Sœurs de venir ouvrir un couvent. Les Sœurs s'étant rendues à cet appel ont ouvert un couvent qui compte 65 élèves, tandis que l'école publique n'en compte que 25, dont 6 protestants et 19 catholiques, dont les parents n'ont sans doute pas les moyens de s'imposer une nouvelle taxe pour les envoyer au couvent.

« Voilà qui se passe de commentaires ! Voilà comment sont respectés les droits des catholiques. Voilà ce que M. Sproule & Cie appellent des privilèges !

« *Qu'en pensent les catholiques de la province de Québec ? Les protestants de la province de Québec endureraient-ils de semblables traitements ? ?* »

L'Election de S. S. Pie X

On connaît l'histoire du conclave qui a donné à Léon XIII un digne successeur. Ce qui est moins connu, ce sont des incidents singuliers qui viennent d'être révélés par un livre italien, imprimé à Rome avec l'autorisation du maître du Sacré-Palais, *Cenni biografici della serva di Dio Paola Mandatori Souhetti*.

A titre de simple curiosité, il est permis de les signaler sans vouloir en exagérer la signification.

En 1903, une pieuse fille, Paola, vivait à Rome, dans le couvent de Saint-Joseph de Cluny, habité surtout par des reli-